



Bureau des Elus
N/Réf: 2016 94-CCE.YZ - FC/ca
Suivi : Florence CARREIRA
Téléphone : 01.41.56.09.33

Association les P'tits Avions
Crèche Escales de Chennevières
Monsieur Gilles BAEZA
15 rue du Louvres
95380 CHENNEVIÈRES LES LOUVRES

Lettre recommandée avec AR
1A 129 383 2089 1

Roissy, le 21 juillet 2016

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre correspondance du 8 juillet 2016 dont nous partageons nullement le contenu.

Nous ne vous demandons pas une diminution « immédiate » ou « en urgence » de 30 berceaux.

Nous tirons les conséquences des modifications unilatérales que vous avez imposées début 2016 aux familles au mépris de notre accord et de vos engagements.

Vous ne pouvez pas restreindre à votre guise les plages d'horaires d'accueil habituellement pratiquées, faculté qui ne figure dans aucun document contractuel, alors qu'au surplus votre engagement principal est d'assurer l'accueil ou la garde des enfants 365 jours par an de 4 heures 30 à 22 heures 30.

Vous ne pouvez pas non plus exiger des familles un volume d'heures élevées par mois.

Ces manquements graves nous autorisent à procéder à la résiliation du contrat de réservation qui nous lie.

Néanmoins, dans le souci de prendre en considération les contraintes de gestion qui vous conduiraient à agir de la sorte, nous vous avons proposé de réduire le nombre de berceaux à celles des familles qui pourraient s'accommoder de vos nouvelles exigences.

Cette adaptation doit impérativement se faire pour la rentrée car nous ne souhaitons pas bouleverser l'accueil des enfants et l'organisation de leurs familles en cours d'année.

Pour toute réponse, vous évoquez longuement la qualité de votre organisation et notre attitude que vous qualifiez « d'incompréhensible ».

Ce dialogue de sourd et cette incompréhension des enjeux nous amène, en application de l'article 5 du contrat de réservation, à vous mettre en demeure de nous confirmer par écrit sous 30 jours :

- ✓ Soit le maintien des conditions d'accueil antérieures dans le respect du contrat ;
- ✓ Soit d'accepter la révision contractuellement prévue au contrat (qui, encore une fois n'est que la conséquence des modifications unilatérales décidées par vous) consistant à réduire à 15 le nombre de berceaux réservés à partir du 1er septembre 2016.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos considérations distinguées.

Florence CARREIRA

Trésorière